

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Arrêté du 21 novembre 2025

portant nomination à la chambre nationale de discipline près le conseil national de l'ordre des experts-comptables et à la commission nationale chargée de l'examen des demandes d'autorisation d'inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables

NOR : ECOE2532651A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment ses articles 7 *bis* et 50 ;

Vu le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable, notamment son article 88,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Andreia CORDEIRO GOMES-CANCELA est nommée membre suppléant de la chambre nationale de discipline de l'ordre des experts-comptables instituée par l'article 50 de l'ordonnance du 19 septembre 1945 susvisée pour siéger en qualité de représentant du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique en remplacement de Madame Katell TEXIER.

Article 2

Madame Lisa AVAZERI est nommée membre suppléant de la chambre nationale de discipline de l'ordre des experts-comptables instituée par l'article 50 de l'ordonnance du 19 septembre 1945 susvisée pour siéger en qualité de représentant du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

Article 3

Madame Andreia CORDEIRO GOMES-CANCELA est nommée membre suppléant de la commission nationale instituée par l'article 88 du décret du 30 mars 2012 susvisé pour siéger en qualité de représentant du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique en remplacement de Madame Katell TEXIER.

Article 4

Madame Lisa AVAZERI est nommée membre suppléant de la commission nationale instituée par l'article 88 du décret du 30 mars 2012 susvisé pour siéger en qualité de représentant du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 21 novembre 2025

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du bureau droit et outils du recouvrement,

Elisabeth GUILLON